Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 55 (1984)

Heft: 4: Transjurane (II) : les points de vue officiels

Artikel: Le point de la situation dans le canton du Jura

Autor: Zahno, Philippe

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-824440

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

correspondante au Parlement cantonal, il en est résulté pour le Gouvernement une base de décision claire. C'est pourquoi, dans sa prise de position, adressée au Département fédéral de l'intérieur le 26 janvier 1982, il se prononça clairement contre le reclassement de l'axe Moutier - Oensingen de la Transjurane. Dans la prise de position du canton, il fut par ailleurs établi que l'intérêt de l'ensemble du canton pour la route nationale 5 de Soleure à Bienne serait sans conteste plus grand que celui de l'embranchement en question de la Transjurane. Les arguments fondés et les craintes de la population du Thal donnèrent d'autant plus de poids à ce jugement. A la suite des conclusions de cette opinion adoptée dans un cas restreint, le Département fédéral remis le 1er juin 1982, pour consultation, un rapport récapitulatif de l'Office fédéral des routes à l'ensemble des cantons suisses. Entre temps, les critiques contre une route nationale à travers le Thal se multiplièrent, si bien que la prise de position définitive du canton de Soleure, du mois d'octobre 1982, pour le Département fédéral de l'intérieur, n'apporta aucune modification à la conception antérieure.

Il est compréhensible que cette résolution n'ait pas suscité l'enthousiasme du Gouvernement et des habitants du canton du Jura, et cela d'autant plus que les organes techniques de conseil avaient une position favorable à un reclassement. Mais les facteurs politiques pesaient bien plus dans la balance et devaient être considérés comme faisant autorité. Le canton de Soleure engagea finalement, en décembre 1982, le Département fédéral de l'intérieur à faire en sorte que cette prise de position négative au sujet du tracé de Moutier - Oensingen n'entraîne aucun retard dans l'examen de la requête pour l'acceptation par le Conseil fédéral et les Chambres d'une route Transjurane avec un tracé de Moutier à Bienne. Dans l'intervalle, en effet, un message du Conseil fédéral au législatif pour une intégration de la Transjurane de Boncourt à Bienne dans le réseau des routes nationales a été publié.

Office des travaux publics
du canton de Soleure
L'ingénieur cantonal:
Fortunat FONTANA

(Traduction ADIJ)

Le point de la situation dans le canton du Jura

Dans le canton du Jura, le projet Transjurane va de l'avant, sans toutefois avoir atteint déjà sa vitesse de croisière. Le projet général est actuellement en cours d'étude; le programme idéal prévoit le premier coup de pioche dès 1987.

Avant d'énumérer les travaux et les activités administratives qui font aujourd'hui l'objet des soins des fonctionnaires jurassiens, rappelons brièvement les principales étapes franchies par le projet de route nationale dans le nouveau canton.

La création du canton du Jura et l'installation de ses autorités permet en 1979 à celles-ci d'intervenir à Berne: le Gouvernement jurassien demande alors formellement l'inscription de la Transjurane dans le réseau des routes nationales. Défini en 1960, le réseau n'avait jusqu'a-

lors été modifié qu'à deux reprises: pour le contournement de Zurich et le tunnel du Gothard.
En 1980, le Département fédéral de l'intérieur crée un groupe de travail Transjurane en accord avec les cantons de Berne, Soleure et du Jura. Les trois ingénieurs cantonaux qui en font partie déposent leur rapport le 2 avril 1981. Deux sorties sont prévues, l'une par le Thal, l'autre par la vallée de Tavannes. Au mois de novembre, le rapport est soumis aux trois cantons concernés. Si Berne et le Jura approuvent les solutions proposées, Soleure s'oppose à un passage sur son territoire.
Date très importante, le 7 mars 1982: ce jour-là, les électeurs jurassiens approuvent dans le secret des urnes l'idée d'une route nationale dans le nouveau canton. Deux mois plus tard, le Conseil fédéral autorise de Département de l'intérieur à procéder à une vaste consultation des cantons, associations, groupements et autres partis de toute la Suisse. Le résultat est globalement positif: seuls quelques groupements qui se heurtent par principe à toute extension du réseau routier s'opposent au projet.
Début 1984: le Conseil fédéral publie son message à l'intention des Chambres. Les 7 et 8 mai, la commission des transports du Conseil des Etats visite les régions touchées par le projet, tant dans le sud que dans le nord du Jura. La commission unanime propose à l'issue de ses investigations d'inclure la Transjurane au sein du réseau des routes nationales. La décision du Conseil des Etats devrait intervenir en juin. Pour sa part, le Conseil national attendra certainement la position des Etats, et statuera donc définitivement dans le courant de l'automne.

Importante activité administrative

Dès l'entrée en souveraineté du canton du Jura, ses autorités se sont attachées à reconstituer un bureau technique. La solution d'une section intégrée aux Ponts et Chaussées a été retenue, plutôt que celle d'un bureau des autoroutes à l'instar des pratiques fribourgeoises et vaudoises. Le bureau technique a pris forme récemment, avec la nomination de son chef et de deux dessinateurs. Il se penche sur les problèmes liés tant aux routes cantonales que nationales. Le dossier Transjurane était détenu jusqu'en ce milieu de l'année 1984 par un seul homme, M. André Voutat, désigné à ce poste par le Gouvernement jurassien. Depuis le premier mars, M. Voutat consacre tout son temps de travail à la Transjurane.

Le choix de la solution d'un bureau technique a été imposé par la volonté de parvenir à une importante souplesse d'utilisation. Il sera fait appel au personnel en place pour résoudre les problèmes que poseront les quarante-sept kilomètres de tronçon du canton du Jura, à réaliser en quinze ans. Toutefois, cinq ou six nouveaux fonctionnaires seront engagés en 1985 pour faire face au surplus d'activités attendu. La rétribution des gens travaillant pour la route nationale est actuellement assumée par le canton du Jura. Deux millions de francs sont avancés en 1984 à cet effet. La Confédération a cependant donné l'assurance aux autorités jurassiennes qu'elle honorerait rétroactivement ses obligations (plus de 90%) dès 1979.

L'organigramme tel qu'il est connu devra encore subir l'aval du Gouvernement et du Parlement jurassiens. Il prévoit pour les prochaines années de confier la direction générale des travaux et les études préliminaires aux soins des services cantonaux. Quant aux projets d'exécution, aux expertises et à la direction locale, ils seront partagés entre le canton et les privés. Ce découpage a nécessité d'importantes tâches adminis-

tratives: le tronçon cantonal de la Transjurane a été classé, divisé en sections, lots et objets.
Au niveau administratif encore, relevons les contacts noués avec l'Office fédéral des routes, plus particulièrement en ce qui concerne le tronçon Porrentruy-Est - Delémont-Ouest. Prioritaire, cette portion de la future route nationale sera mise à l'enquête publique dès le feu vert des Chambres fédérales.

Des travaux déjà en cours

Si l'administration jurassienne a consacré une importante partie de ses forces à la mise en place de l'instrument qui permettra la construction de la Transjurane, elle n'en a pas moins entrepris déjà de nombreux travaux. Les bases topographiques du tracé ont été élaborées, alors que de nombreux terrains ont été achetés. Dans ce domaine, il a été procédé à la mise sur pied des études d'avant-projets de remaniement parcellaire des communes touchées par le tronçon Porrentruy - Delémont: Alle, Cornol, Courgenay, Boécourt, Glovelier, Bassecourt, Courfaivre, Develier. Des propositions seront faites en juin.
Les travaux en cours portent également sur une étude des ressources naturelles dans le canton. Une attention particulière a été accordée au projet de prolongation de la ligne CJ Glovelier - Delémont. Une partie des transports de matériaux nécessaires à la construction de la Transjurane pourrait ainsi être effectuée par voie ferrée. Des études ont porté sur les émissions sonores, et sur les précautions à prendre à leur encontre aux endroits les plus touchés. Enfin, l'avant-projet du Centre d'entretien et de la police est actuellement examiné.
Plusieurs études vont démarrer incessamment, ainsi les perspectives de trafic, avec un accent particulier sur les véhicules de provenance française. L'avant-projet de ventilation des tunnels débutera prochainement, de même que les études géologiques liées aux voies sous les Rangiers.
Citons enfin une importante étude en cours, celle d'un centre informatique avec langage scientifique (qui n'est pas celui de l'ordinateur de l'administration cantonale). Un tel centre pourrait répondre aux exigences de la gestion de la Transjurane et du réseau cantonal, mais il rendrait également de multiples services à l'industrie qui l'utiliserait en tant que centre de calcul.

Philippe ZAHNO

Administration de l'ADIJ et rédaction des «intérêts de nos régions»
Rue du Château 2, case postale 344
2740 Moutier 1, ✆ 032 93 41 51

Rédacteur responsable:
Rémy Clivaz, 2740 Moutier

ORGANES DE L'ADIJ – Direction
Président: Roland Schaller, avocat, 2740 Moutier

Secrétaire général:
Claude Brügger, avocat, 2720 Tramelan

Abonnement annuel: Fr. 35.— Prix du numéro: Fr. 5.— Caisse: CCP 25-2086